

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°1
APPROBATION DU
COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05.04.2014

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014.

L'assemblée accepte le compte-rendu susvisé à l'unanimité sans remarque particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°2
VOTE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2013

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des Comptes Administratifs 2013. Il informe l'assemblée que les résultats de ces comptes sont exactement identiques à ceux des comptes de gestion présentés par Madame la Trésorière de Riez.

Ces comptes font ressortir les résultats suivants :

Pour la Commune :

Section fonctionnement excédent	+ 4.252.056,71 €
Section investissement déficit	- 115.904,17 €

Excédent 2013	+ 4.136.152,54 €

Pour le Camping :

Section fonctionnement excédent	+ 28.916,14 €
Section investissement excédent	+ 5.655,00 €

Excédent 2013	+ 34.571,14 €

**Pour le Lotissement
Communal :**

Section fonctionnement excédent	+ 205.956,02 €
Section investissement	0,00 €

Excédent 2013	+ 205.956,02 €

**Pour le Cimetière et
caveaux:**

Section fonctionnement déficit	- 164.776,59 €
Section investissement excédent	+ 115.736,13 €

Déficit 2013	- 49.040,46 €

Après la sortie de la salle de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Approuve les Comptes Administratifs 2013 ci-dessus présentés,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,

Gérard AURRIC.

ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°3
APPROBATION DES
COMPTES DE GESTION
2013

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes gestion 2013 proposés par Madame la Trésorière de Riez pour :

- ⇒ Le budget principal Commune
- ⇒ Le budget Camping
- ⇒ Le budget Lotissement Communal
- ⇒ Le budget Cimetières et caveaux

Ces comptes sont identiques aux Comptes Administratifs de la Commune.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Approuve les comptes de gestion ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.



Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,

Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°4
APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION
2013 / CLOTURE DU
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2013 relatif au budget eau et assainissement de la commune entérinant la clôture de ce budget.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Approuve le compte de gestion 2013 relatif à la clôture du budget eau et assainissement de la commune ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°5
AFFECTATION DES
RESULTATS DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS 2013

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient, une fois les comptes administratifs votés et avant d'adopter les budgets primitifs, de procéder à l'affectation des résultats des sections de fonctionnement de chaque budget.

Il propose les affectations de résultats suivantes :

BUDGET COMMUNAL :

Excédent de fonctionnement total	4.252.056,71 €
Compte 1068/R – déficit investissement	- 115.904,17 €
Compte 1068/R – RAR dépenses - RAR recettes	- 321 350,00 €
Compte 002/R - excédent à reporter	3.814.802,54 €

BUDGET CAMPING MUNICIPAL :

Excédent de fonctionnement total	28.916,14 €
Compte 001/R – excédent d'investissement	5.655,00 €
Compte 1068/R – Transfert section d'investissement	13.935,00 €
Compte 1068/R – RAR dépenses	- 8.883,00 €
Compte 002/R - excédent à reporter	11.753,14 €

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL :

Excédent de fonctionnement total	205.956,02 €
Compte 002/R – excédent à reporter	205.956,02 €

BUDGET CIMETIERE ET CAVEAUX :

Sans objet pas d'excédent

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- accepte les propositions présentées par Monsieur le Maire et énumérées ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°6
VOTE DU TAUX DES
TROIS TAXES LOCALES
POUR 2014

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux communal des trois taxes locales pour l'année 2014.

Il rappelle que ces taux étaient les suivants en 2013 et seront donc identiques en 2014 soit :

- ⇒ Taxe d'habitation 7,00 %
- ⇒ Taxe sur le foncier bâti 16,48 %
- ⇒ Taxe sur le foncier non bâti 57,66 %

Il donne lecture des bases communiquées par le Centre Départemental d'assiettes et du produit attendu par la Commune pour l'exercice 2014 :

⇒ T.H. : taux 7,00 % x base 4 941 000	= 345 870 €
⇒ F.B. : taux 16,48 % x base 4 034 000	= 664 803 €
⇒ F.N.B. : taux 57,66 % x base 163 200	= 94 101 €

	1 104 774 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions visées ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°7
VOTE DES DIVERSES
SUBVENTIONS A
INSCRIRE AU BUDGET
PRIMITIF 2014

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur Marcel GOSSA, 4^e adjoint, présente les propositions établies pour l'attribution de subventions sur le Budget Primitif 2014 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subv 2014
Association des Anciens Combattants de Valensole	200
Ski Club Valensolais	5 200
Prévention Routière Digne	100
A.S.V.G. Football	10 500
Basket Club Valensolais	1 000
Comité des Fêtes	12 500
Boule Valensolaise	1 850
Office de Tourisme	37 000
Avenir Sportif Valensolais	2 500
Les Habitants des Chabrands	300
Amis du Vieux Valensole	400
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 300
ASA Vallée des Prés	300
Ass. La Ribambelle	115 000
Ass la Ribambelle Goûter 3 pommes	310
Majorettes Fleurs de Lavandes	700
Gymnastique Volontaire	350
Fédération Sites Clunisiens	520
Ecole de Judo (tapis)	600
Les Boucles du Verdon	460
Tennis club	3 000
Ovalie Provence Verdon	300
Collège Maxime Javelly Riez	200
Les Drailles de Saint-Mayeul	300
Association centenaire de la Grande Guerre	500
Amicale Laïque Valensolaise projet « 1 chemin 1 école »	150
Souvenir Français	200
Ass.Tennis de Table Valensolais	500
Du sens et des Arts	300
Association l'arbre aux chats	200
TOTAL	196 740

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Accepte les propositions présentées ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Objet de la délibération**OBJET N°8**
APPROBATION DES
CONVENTIONS AVEC
LES ASSOCIATIONS
LOCALES PERCEVANT
PLUS DE 23.000 € DE
SUBVENTION

Monsieur Marcel GOSSA, 4^e adjoint, informe le conseil municipal que la loi 2000-321 du 12.04.2000 et le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à la transparence financière, ont instauré l'obligation pour les collectivités territoriales d'établir une convention avec toutes les associations loi 1901 qui perçoivent plus de 23.000 € d'aides publiques.

C'est le cas, suite au vote des subventions allouées aux associations et prévues au Budget Primitif 2014, pour :

- > L'Office de Tourisme
- > La Crèche parentale multi-accueil « La Ribambelle »

Monsieur Marcel GOSSA donne lecture des deux projets de convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer les conventions à intervenir pour les associations visées ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°9
PARTICIPATION DE LA
COMMUNE AU CCAS

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur Jean-Jacques OULION, conseiller municipal, informe le conseil municipal qu'il convient d'accorder une aide financière au CCAS pour que ce dernier mène à bien les missions qu'il doit assurer.

Pour ce faire, il propose d'accorder une aide financière de 4.500 €.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Accepte d'accorder une aide financière de 4.500 € au CCAS ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de prévoir une somme de 4.500 € à l'article 657362 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014 de la Commune et de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°10
VOTE DES PREVISIONS
BUDGETAIRES POUR
PRIMES ET INDEMNITES
REGIME INDEMNITAIRE
2014 ET MODALITES
D'ATTRIBUTION

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'un régime indemnitaire fixé par les délibérations du Conseil Municipal du 31 mars 1992, et institué par l'article 88 de la loi n°84/53 du 26.01.1984 et du décret 81-875 du 06.09.91 modifié par le décret 03.1013 du 23.10.2003.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les objectifs visés à travers l'institution de ce régime indemnitaire de primes et de déterminer les critères lui permettant les attributions individuelles à savoir :

1. l'absentéisme et la ponctualité
2. la manière de servir et la qualité du travail fourni

En tenant compte des deux critères susvisés, les indemnités allouées pourraient être réduites ou supprimées.

Monsieur le Maire propose en outre au Conseil Municipal d'inscrire les sommes suivantes au Budget primitif de la Commune pour l'année 2014.

1/ indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Textes : décret 02.60 du 14.01.2002 complété par le décret 03.1013 du 23.10.2003

Bénéficiaires : agents rémunérés sur un indice inférieur à 380 qui exécutent des heures supplémentaires réglementaires à titre exceptionnel.

crédit proposé : 4.000 €

2/ indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Textes : décret 02.63 du 14.01.2002

décret n°02-1295 du 24/10/2002

arrêtés ministériels du 14 janvier et du 29 janvier 2002

décret n° 03-1013 du 23/10/03 –art 1-III abrogé par le décret n°8-182 du 26/02/2008

Bénéficiaires: agents rémunérés sur un indice supérieur à 380

Indemnité calculée sur la base d'un montant de référence annuel indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Nombre d'agents concernés : 2

crédit proposé : 5600 €

3/ indemnité d'exercice des missions des Préfectures

Textes : article 88 de la loi 84.53 du 26.01.84 modifiée

décret 97-1223 du 26.12.1997

arrêté ministériel du 26.12.1997

décret n°3-1013 du 23/10/2003

arrêté du 24/12/12

Bénéficiaires : Agents territoriaux appartenant à un cadre d'emploi dont la référence à un corps de fonctionnaires de l'Etat est établie par décret n° 91-875 du 06/09/1991

Les montants de référence annuels, affectés d'un coefficient de pondération, varient suivant les cadres d'emplois ou grades et ne sont pas indexés sur le point de la fonction publique

Nombre d'agents concernés : 19 agents
Total crédit 34.000 €

4/ Prime de responsabilité

Ref Décret n°88-631 du 6 mai 1988

Délibération du 07/09/09

Nombre d'agent concerné : 1 agent occupant le poste de DGS

Total crédit 3900 €

5/ Prime de rendement et de service

Décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009

Arrêté du 15 décembre 2009

Cette prime concerne une personne, un technicien principal de 1^{ère} classe. Après recherche, il s'avère qu'aucune équivalence possible ne peut être trouvée pour la remplacer. Il propose donc d'appliquer l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule : « L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le Conseil d'Administration d'un établissement public local fixe, par ailleurs, les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat. L'assemblée délibérante de la Collectivité territoriale ou le Conseil d'Administration de l'établissement public local peut décider de maintenir, à titre individuel au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouvait diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables au Service de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire... »

Le technicien territorial conservera donc à titre individuel l'indemnité susvisée.

crédit proposé : 1.400 €

6/ indemnité spécifique de service

Textes : décret n°03-799 du 25/08/2003

arrêté ministériel du 25/08/03

décret n°2010-854 du 23/07/10

arrêté ministériel du 23 juillet 2010

Nombre d'agents concernés : 1 agent

Modalités de calcul : taux de base x coef du grade x coef de modulation

crédit proposé : 6.800 €

7/ prime de fin d'année (art. 115 de la loi du 26.01.1984)

Monsieur le Maire rappelle que ces primes sont versées depuis 1983 auprès de l'amicale du personnel et par la Commune depuis 1990.

Bénéficiaires : tous les agents au prorata du temps de travail

Montant 397 € / an (inchangé depuis 1998)

Nombre d'agents concernés : 30 personnes

Versement 50% en mai et 50 % en novembre

crédit proposé : 397 x 30 = 11 910 €

8/ indemnité d'administration et de technicité

Textes : décret 2002.61 du 14.01.2002 modifié par le décret n°04-1267 du 23/11/2004

arrêtés ministériels du 14/01/2002 et du 29/01/2002

décret n° 02-1295 du 24/10/2002

décret n°03-1013 du 23/10/2003

Bénéficiaires :

Cette indemnité pourra être versée pour les grades suivants :

Agent de catégorie C échelle 3 449,29 €

Agent de catégorie C échelle 4 464,30 €

Agent de catégorie C échelle 5 469,66 €

Agent de catégorie C échelle 6 476,10 €

Considérant que le montant annuel de référence possède un coefficient multiplicateur situé entre 1 et 8 (décret 0261 du 14.01.62, arrêtés ministériels des 14.01.2002 et 29.01.2002), décrets complémentaires 02.1295 du 24.10.2002 et 03.1013 du 23.10.2003 et finalement décret du 28.10.2005, les agents appartenant aux catégories ci-dessus visées pourront prétendre à cette indemnité (soit 21 agents).

Crédit proposé : 12 000 €

9/ indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Textes : Décret n°67-624 du 23 juillet 1967

Arrêté ministériel du 8 juin 1980

Arrêté ministériel du 30 août 2001

Délibération du 26 avril 1991

Bénéficiaires : agents accomplissant des travaux comportant certains risques d'accidents ou d'incommodités. Ces travaux font l'objet de listes limitatives établies selon la nature des risques encourus.



1^{ère} catégorie : liste regroupant les travaux comportant des risques de lésions organiques ou d'accidents corporels

2^{ème} catégorie : liste relative aux risques d'intoxication ou de contamination

3^{ème} catégorie : liste relative aux travaux incommodes ou salissants

Le montant de l'indemnité est calculé par référence à un taux de base affecté d'un coefficient de pondération variant selon la nature des travaux et leur classification.

Crédit proposé : 2500 €

10/Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections

Références :

Décret n°02-63 du 14/01/02

Arrêté ministériel du 14/01/02

Arrêté ministériel du 26/05/03

Cette indemnité est calculée en fonction de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (dites IFTS) de deuxième catégorie annuelle des attachés.

Calcul du crédit global pour les élections municipales :

$\frac{1.078,73}{12} \times \text{coef } 3.4 \times 2 \times 2\text{tours} = 1223 \text{ euros}$

Calcul du crédit global pour les élections européennes :

$\frac{1.078,73}{12} \times \text{coef } 3.4 \times 2 = 611 \text{ euros}$

Agents concernés : 2 agents de catégorie A sont concernés

Crédit global : 1834 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte toutes les propositions de Monsieur le Maire énumérées ci-dessus ;
- Autorise l'ouverture des crédits pour l'année 2014 pour un montant total de 83 944 €;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.



MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°11
FIXATION DES
INDEMNITES
D'EXERCICE DES
MANDATS LOCAUX
(annule et remplace la
délibération n°6 du 15
septembre 2008)

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux articles L2123-20 à 21-24-1 du CGCT, il appartient au conseil municipal de déterminer le montant des indemnités de fonction allouées au Maire, adjoints et les conseillers municipaux ayant une délégation spécifique.

I. Il convient au préalable de déterminer l'enveloppe budgétaire globale :

Indemnité brute maximum annuelle d'un maire :

1.634,63 € x 12 mois soit 19.615,56 € (valeur au 01.03.14)

Indemnité brute maximum annuelle des 6 adjoints :

627,24 € x 12 mois x 6 adjoints soit 45 161,28 € (valeur au 01.03.14)

Cumul de ces deux indemnités : 64 776,84 €

La Commune de Valensole étant chef lieu de canton, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle peut être augmentée de 15 % soit

64776,84 x 1,15 = 74 493,36 € (valeur au 01.03.14) arrondi à 74 493 €

II. Dans un deuxième temps, il propose d'affecter les montants ci-dessus de la façon suivante :

Indemnité du Maire :

L'indemnité brute maximum mensuelle correspond à 43 % de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit valeur au 01.03.14 $\frac{3801,47 \times 43}{100} = 1.634,63 \text{ €}$

Indemnité des 6 adjoints ayant une délégation précise fixée par Monsieur le Maire :

L'indemnité brute maximum mensuelle correspond à 16,50 % de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit valeur au 01.03.14 $\frac{3801,47 \times 16,5}{100} = 627,24 \text{ €}$

Indemnité des 3 conseillers municipaux ayant une délégation précise fixée par Monsieur le Maire :
L'indemnité brute maximum mensuelle sera de 6 % de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit valeur au 01.03.14 $\frac{3801,47 \times 6}{100} = 228,09 \text{ €}$

III. Récapitulatif annuel :

Maire : 1.634,63 € x 12 mois x 1 maire = 19 615,56 €

Adjoints : 627,24 € x 12 mois x 6 adjoints = 45 161,28 €

Conseillers : 228,09 € x 12 mois x 3 conseillers = 8211,24 €

Total = 72 988,08 €

Ce chiffre étant inférieur à l'enveloppe budgétaire globale définie précédemment.

Il conviendra de :

- prévoir les crédits nécessaires au versement de ces indemnités au budget primitif 2014 ;
- verser ces indemnités dès la prise de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers ayant une délégation ;
- tenir compte durant le mandat de l'évolution réglementaire du montant des indices de référence pour le versement des indemnités.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 contres (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Décide du versement des indemnités précitées au Maire, adjoints et conseillers municipaux ayant une délégation du Maire dès leur prise de fonction ;
- Décide de prévoir l'ouverture des crédits afférents sur le BP 2014 ;
- Précise qu'il conviendra de tenir compte durant le mandat de l'évolution réglementaire du montant des indices de référence pour le versement des indemnités ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.



MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°12
AMORTISSEMENTS DES
TRAVAUX OU
ACQUISITIONS SUR LES
COMPTES 21 DU
CAMPING MUNICIPAL
(annule et remplace la
délibération n°11 du
18.03.2013)

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a obligation en matière de comptabilité publique (M4) d'amortir les acquisitions et travaux répertoriés aux comptes 2121-2131-2135 et 2184 réglés par la Commune sur plusieurs exercices.

Afin de procéder à la régularisation de cette situation, il a été procédé à l'inventaire des sommes en question :

Art 2121 Terrains	985,52 €
Art 2131 Bâtiments	58 471,36 €
Art 2135 Installations	14 952,99 €
Art 2184 Mobilier	612,45 €
	<u>75.022,32 €</u>

S'agissant de sommes conséquentes et vu la faiblesse des ressources du budget Camping municipal, il propose une durée d'amortissement de 10 ans.

Il propose également l'inscription des prévisions correspondantes sur le BP 2014 du Camping municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les propositions de Monsieur le Maire ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.



Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,

Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°13
VOTE DES BUDGETS
PRIMITIFS 2014

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Après avoir donné lecture du projet des Budgets Primitifs 2014 concernant :

- Le budget Commune
- Le budget Lotissement communal
- Le budget Camping
- Le budget Cimetière et caveaux

Monsieur le Maire présente les Budgets dont les montants s'élèvent tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Commune :

Section fonctionnement 6.989.431,54 €
Section investissement 4.318.222,17 €

Camping :

Section fonctionnement 21.953,14 €
Section investissement 30.323,00 €

Lotissement communal

Section fonctionnement 293.925,02 €

Cimetières et caveaux

Section fonctionnement 179.524,59 €
Section investissement 115.736,13 €

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Accepte l'ensemble de ces Budgets Primitifs présentés pour 2014 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

**EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

**OBJET N°14
MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS
DU PERSONNEL
COMMUNAL**

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Afin de permettre le changement de grade d'agents remplissant les conditions et ayant obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 7 mars 2014, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création et la suppression de certains postes

A compter du 1^{er} Mai 2014.

Liste des postes créés :

- 4 postes d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe

Liste de postes supprimés :

- 4 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

A compter du 1^{er} Juin 2014.

Liste des postes créés :

- 1 poste d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe

Liste de postes supprimés :

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les créations et suppressions de postes précités aux dates susvisées ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°15
EXPLOITATION DE LA
BUVETTE DE LA
PISCINE MUNICIPALE
POUR LA SAISON 2014

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une nouvelle consultation en vue de l'attribution de l'exploitation de la buvette de la piscine municipale pour la saison 2014 reconductible pour deux saisons supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer consultation en vue de l'attribution de l'exploitation de la buvette de la piscine municipale pour la saison 2014 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afférent à cette consultation pour la saison 2014 qui sera reconductible pour deux autres saisons après respect de la procédure réglementaire en la matière ;
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°16
RENOUVELLEMENT DU
MARCHE RELATIF AU
SERVICE DE
RESTAURATION
COLLECTIVE

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Madame Annie BOYER, 3^e adjointe, informe le conseil municipal que le marché relatif au service de restauration collective attribué à l'entreprise Provence Plats et conclu pour une durée de un an renouvelable arrive à échéance le 31 août 2014.

Après avoir présenté un bilan de la prestation effectuée depuis le 1^{er} septembre 2012, il est proposé au conseil municipal d'accepter de renouveler le marché relatif au service de restauration collective conclu avec l'entreprise Provence Plats.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement du marché relatif au service de restauration collective conclu avec l'entreprise Provence Plats pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la décision de renouvellement du marché susvisé,
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°17
RENOUVELLEMENT DU
MARCHE RELATIF A
L'ORGANISATION ET LA
GESTION DES CENTRES
D'ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Madame Annie BOYER, 3^e adjointe, informe le conseil municipal que le marché relatif à l'organisation et la gestion des centres d'accueil de loisirs sans hébergement attribué à la Ligue de l'Enseignement 04 et conclu pour une durée de un an renouvelable, arrive à échéance le 1^{er} juillet 2014.

Après avoir présenté un bilan de la prestation effectuée sur l'année 2013, il est proposé au conseil municipal d'accepter de renouveler le marché relatif à l'organisation et la gestion des centres d'accueil de loisirs sans hébergement attribué à la Ligue de l'Enseignement 04.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 1 contre (Carole BARON) et 3 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

- Accepte le renouvellement du marché relatif à l'organisation et la gestion des centres d'accueil de loisirs sans hébergement attribué à la Ligue de l'Enseignement 04 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2014,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la décision de renouvellement du marché susvisé,
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°18
DELEGATIONS A
MONSIEUR LE MAIRE

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur Bernard MAGNAN, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal que ce dernier peut donner délégation à Monsieur le Maire dans certains domaines pour la durée du mandat conformément à l'article L 2122-22 du Codé Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au conseil municipal de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
10. D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code sur la totalité des zones concernées ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas ou les intérêts de la communes sont à défendre devant tous les tribunaux et cours compétents ;
12. De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
13. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
14. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de déléguer à Monsieur le Maire les affaires susvisées ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.



Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.
Le Maire,

Gérard AURRIC.

ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°19
NOMINATION DE
DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DES
DIFFERENTS
ORGANISMES

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Syndicat départemental d'électrification

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires	Membres suppléants
Robert LAURENTI	Danielle BLANC
Jean-Jacques RICAUD	Marcel GOSSA
Delphine DELFINO	René JAUFFRET
Gérard AURRIC	

SIVOM pour l'alimentation en eau du Plateau de Valensole

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 abstentions (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires
Jean-Marc PELLESTOR
Max DEMOL

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires	Membres suppléants
René JAUFFRET	Bernard MAGNAN
Jean-Jacques OULION	Sylvie LINDENMEYER

Syndicat Intercommunal de la fourrière chiens et chats errants de Vallongues

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires
Bernard MAGNAN
Claude AURIC

Syndicat Mixte Parc Naturel Régional du Verdon

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membre titulaire	Membre suppléant
Bernard MAGNAN	Quentin POTIGNON

C.L.I.S. Centre de Stockage des Déchets Ultimes

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membre titulaire	Membre suppléant
Bernard MAGNAN	Jean-Jacques OULION

Représentant auprès des services de l'Etat pour toutes les questions de sécurité

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membre titulaire
Robert LAURENTI

Délégués auprès du conseil d'administration de l'hôpital de Valensole

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires
Jean-Jacques OULION
Danielle BLANC

Délégués auprès du conseil d'administration de l'office du tourisme

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires
Robert LAURENTI
Delphine DELFINO

Délégués au sein de la Commission communale des impôts directs

Les délégués suivants ont été élus à l'unanimité :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Marc PELLESTOR	Odile RICHEBOIS
Annie BOYER	Annabelle SAUVAT
Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL	Myriam COUMONT-LABAYE
Bernard CHARABOT	Carole BARON
Jean-Jacques RICAUD	Robert LAURENTI
Jean-Louis GORDE	Marie PETILLON
Christian RICHARD	Jean-Jacques OULION
Lucien PAYAN	Bruno PAYAN
René JAUFFRET	Marc SAUVAT
Rémi RICHAUD	Isabelle VIMARD
Bernard MAGNAN	Marcel GOSSA
Jean-Yves FACCA	Christiane CARAT
Gilles GRADIAN	Maurice CHASPOUL
Isabelle LEBRE	Marie-Claude ROUX
Raphaël BERTOLONE	Sylvie LINDENMEYER
Claude AURIC	François JACQUET

Délégués auprès de la Fédération des Sites Clunisiens

Les délégués suivants ont été élus par 19 voix pour et 4 contre (Maurice CHASPOUL, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL) :

Membres titulaires
Robert LAURENTI
Christiane CARAT

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

Braille representation of the text above.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°20
ELECTION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES (CAO)

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres (CAO) en matière de marchés publics est composée d'un président, le Maire, et de 3 membres élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel ;
- au scrutin secret.

Trois suppléants sont élus selon les mêmes modalités.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Le comptable de la commune ainsi qu'un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) peuvent siéger à la demande du Président à la commission avec voix consultative.

Des personnes désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation peuvent également participer à la commission avec voix consultative.

Cette commission est compétente pour attribuer les marchés d'un montant égal ou supérieur aux seuils des procédures formalisées, les marchés de services relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics dont le montant est égal ou supérieur à 207 000 euros HT.

Néanmoins, il est possible de réunir la commission en deçà des seuils formalisés afin qu'elle émette un avis.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la CAO.

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Monsieur le Maire proclame l'élection des membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Jacques RICAUD	Bernard MAGNAN
Danielle BLANC	Robert LAURENTI
Myriam COUMONT-LABAYE	Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014

Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°21
ELECTION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public en matière de marchés publics est composée d'un président, le Maire et de 3 membres élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel ;
- au scrutin secret.

Trois suppléants sont élus selon les mêmes modalités.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Le comptable de la commune ainsi qu'un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) siègent également à la commission avec voix consultative.

Des personnes désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation peuvent également participer à la commission avec voix consultative.

Cette commission sera compétente pour l'ensemble des procédures de délégation de service public décidée par le conseil municipal ainsi que pour émettre un avis sur les avenants aux convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant supérieur à 5% en vertu de l'article L 1411-6 du CGCT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Monsieur le Maire proclame l'élection des membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Jacques RICAUD	Bernard MAGNAN
Danielle BLANC	Robert LAURENTI
Myriam COUMONT-LABAYE	Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,


Gérard AURRIC.

ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°22 A
FIXATION DU NOMBRE
DE MEMBRES AU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS)

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire est membre de droit du conseil d'administration du CCAS et préside la structure.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 8, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération :

OBJET N°22B
ELECTION DES
MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS)

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres du CCAS.

Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 22

Monsieur le Maire proclame l'élection des membres suivants :

Jean-Jacques OULION
Sandra SERTORIO
Corinne DI IORIO
Carole BARON

Ainsi fait et délibéré en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

MAIRIE DE VALENSOLE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

L'an deux mille quatorze et le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Objet de la délibération

OBJET N°23
INFORMATIONS AU
CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Annie BOYER, Marcel GOSSA, Danielle BLANC, Delphine DELFINO, Robert LAURENT, Jean-Jacques OULION, René JAUFFRET, Claude AURIC, Sylvie LINDENMEYER, Odile RICHEBOIS, Isabelle FABRE-PAYAN, Corinne DI IORIO, Sandra SERTORIO, Gilles GRADIAN, Quentin POTIGNON, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Absents excusés avec pouvoir : Marie PETILLON pouvoir à Robert LAURENTI, Maurice CHASPOUL pouvoir à Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

- I) Par délibération n°17 du 14 mars 2011, le précédent conseil municipal avait donné délégation à Monsieur le Maire afin qu'il puisse prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution des marchés suivants :

- Marché relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel communal attribué à Groupama Méditerranée (Montpellier) pour un montant de 20 080,64 euros TTC ;
- Marché relatif à une prestation de service d'accompagnement à l'élaboration du projet éducatif de territoire attribué à la Ligue de l'Enseignement 04 (Digne les Bains) pour un montant de 3 333,34 € HT ;
- Marché relatif à la réalisation d'un emplacement pour conteneurs enterrés attribué à l'entreprise TP Roland PELLESTOR (Valensole) pour un montant de 8 354,80 € HT ;
- Marché relatif au remplacement des menuiseries du camping municipal attribué à la SARL Thierry Roy (Valensole) pour un montant de 8 883 euros HT ;
- Marché relatif à l'aménagement d'une aire de retournement attribué à l'entreprise TP Roland PELLESTOR (Valensole) pour un montant de 13 582 € HT.

- II) Par délibération n°17 du 14 mars 2011, le précédent conseil municipal avait donné délégation à Monsieur le Maire afin qu'il puisse intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas ou les intérêts de la communes sont à défendre devant tous les tribunaux compétents.

Dans ce cadre Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Du recours déposé le 04 décembre 2013 par Monsieur Roger ABBOU à l'encontre de la Commune devant le tribunal administratif de Marseille demandant d'annulation de la décision de refus de raccordement de sa propriété au réseau d'électricité et d'assainissement du 23 octobre 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a mandaté Maître Laurent BERGUET du cabinet SCP Lesage Berguet Gouard-Robert afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

- Des décisions du tribunal administratif de Marseille du 2 décembre 2013 de rejet des requêtes de Madame Ginette RANIERI demandant l'annulation des titres exécutoires de 59 217,17 euros et de 7 929,78 euros émis à son encontre ;

- Des recours déposés par Madame Ginette RANIERI le 31 janvier 2014 devant la cour administrative d'appel de Marseille demandant l'annulation des jugements rendus par le tribunal administratif de Marseille le 02 décembre 2013 .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a mandaté Maître Laure CHIESA du cabinet BGLM afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Pour Copie Conforme, à Valensole, le 17 avril 2014.

Le Maire,



Gérard AURRIC.

ENVOI PREFECTURE LE : 18 avril 2014.

Date de la Convocation : 7 avril 2014

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de DIGNE

MAIRIE DE VALENSOLE

**EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du MERCREDI 16 AVRIL 2014**

Table récapitulative

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2014	M. AURRIC
2. Vote des comptes administratifs 2013	M. AURRIC
3. Approbation des comptes de gestion 2013	M. AURRIC
4. Approbation des comptes de gestion 2013 / clôture du budget eau et assainissement	M. AURRIC
5. Affectation des résultats des comptes administratifs 2013	M. AURRIC
6. Vote du taux des trois taxes locales pour 2014	M. AURRIC
7. Vote de diverses subventions à inscrire au budget primitif 2014	M. GOSSA
8. Approbation des conventions avec les associations locales percevant plus de 23.000 € de subvention	M. GOSSA
9. Participation de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale	M. OULION
10. Vote des prévisions budgétaires pour primes et indemnités / régime indemnitaire 2014 et modalité d'attribution	M. AURRIC
11. Fixation des indemnités d'exercice des mandats locaux	M. AURRIC
12. Amortissements des travaux ou acquisitions sur les comptes 21 du camping municipal	M. AURRIC
13. Vote des budgets primitifs 2014	M. AURRIC
14. Modification du tableau des emplois du personnel communal	M. AURRIC
15. Exploitation de la buvette de la piscine municipale pour la saison 2014	M. AURRIC
16. Renouvellement du marché relatif au service de restauration collective	Mme BOYER
17. Renouvellement du marché relatif à l'organisation et la gestion des centres d'accueil de loisirs sans hébergement	Mme BOYER
18. Délégations à Monsieur le Maire	M. MAGNAN
19. Nomination de délégués du conseil municipal auprès des différents organismes	M. AURRIC
20. Élection des membres de la commission d'appel d'offres	M. AURRIC
21. Élection des membres de la commission de délégation de service public	M. AURRIC
22. Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du centre communal d'action sociale et élection des membres	M. AURRIC
23. Information au conseil municipal	M. AURRIC